



PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 16 mars 2017

Sur convocation du 10 mars 2017 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M. Pascal HELDE, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Hélène BIEGEL |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. |
| 3. Olivier ECKERT | 17. Pascal HELDE |
| 4. Eric BRUNSTEIN | 18. Nathalie EL JAMRI |
| 5. Suzanne GOETTELMANN | 19. Christophe ELSAESSER |
| 6. Anne Catherine DORIDANT | 20. Nadine GUTHAPFEL |
| 7. Sylvie LIGNER | 21. Christine GILL |
| 8. Stéphane SIGRIST | 22. |
| 9. Daniel BROCKER | 23. Sandrine DEMAY |
| 10. Patrick DELSART | 24. Pascale KOENIG |
| 11. Jocelyne AMBERG | 25. Cathy WEBER |
| 12. | 26. Christophe BOHN |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14. Jean Paul BARTH | |

Absents excusés :

- 12. M. Joseph DUSSOURD
- 16. M. Pascal MATHIEU donne procuration à Jean Paul BARTH
- 22. M. Michel GOETTELMANN donne procuration à Stéphane SIGRIST

Assistait en outre : Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 mars 2017

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 mars 2017.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

4. SMICTOM : Informations

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

1. Présentation du planning annuel des travaux 2017 : informations
2. Voirie :
 - a. Chantier du Dumhoff : informations
 - b. Dénomination de rue - AFUA Isenfeld
3. Chaudière du presbytère : convention de participation financière à la réalisation des travaux
4. Contournement : Motion pour la réalisation du giratoire du Danielsrain

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

1. Budget Primitif 2017
2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2017
3. Autorisation de programme et crédit de paiement – parc ERGE
4. Personnel :
 - Recrutement de deux agents pour le service des espaces verts
 - Renouvellement d'un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour le service technique
 - Tableau des effectifs : prise en compte des reclassements indiciaires

7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT

1. Slow up : informations
2. Journée de plantations 29 avril 2017

8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

1. Foyer socio culturel : programme des animations de mars et avril

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d’eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l’Espace Les Tisserands

1. Affaires foncières :
 - a. Acquisition d’une parcelle rue de l’Ortenbourg Section 7 n°19
 - b. Acquisition d’une parcelle route de Scherwiller Section 47 n°55
 - c. Acquisition de parcelles section 28 n° 190, 191, 228 et 229
 - d. Ventes Schlettschweg : section 19 n°685/43, n°687/46, n°617/274, n°611/263
2. Journée citoyenne : samedi 01 avril : informations

12. Droit de Préemption Urbain

13. Informations – Communications – Décisions

- Permanences pour les élections des 23 avril 2017 et 07 mai 2017
- Contournement : dossier d’enquête parcellaire

4. SMICTOM

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

Au centre de stockage des déchets non dangereux, les mesures pour assurer la gestion des odeurs se maintiennent. Pour réduire les petites émanations de bio gaz, la capacité de la torchère va être augmentée. La nouvelle torchère qui brûlera 500 m3 / heure sera mise en œuvre dans 15 jours.

La campagne du Jury de nez composé de 12 personnes qui constatent les odeurs et rendent compte de manière régulière est renouvelée sur deux mois.

Jusqu’à présent, ce sont les odeurs du site de compostage de Scherwiller qui ont été le plus souvent perçues.

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

5.1 Présentation du planning annuel des travaux 2017 : informations

POINT CHANTIER POUR L'ANNEE 2017													
2016		Année 2017											
DOSSIERS / CHANTIERS	déc	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc
ANNEXE SCHERWILLER	Fin des travaux Feldner	Reprise des travaux Vogel le 16/01			Eclairage								

Délibérations du Conseil Municipal du 16 mars 2017

TRAVAUX DUMHOFF VOIRIE Tranche ferme		Démarrage Assainissement Eurovia le 23/01	Réseaux secs Feldner			Travaux de voirie Vogel						
AGENDA D'ACCESS. PROGRAMME (2° partie)		Recenst et chiffrage des travaux		TRAVAUX								
DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	Fin du diagnostic											
TREMPLEINS + SITE ARCHEO			Convention signée									
AMENAGEMENT DU PARC ERGE		Analyse de l'étude		Dossier DETR		Travaux (Topographie, terrassement, aménagement et éclairage public)						
AIRE DE CAMPING CAR			Diagnostic/commande pour la régie	Travaux								
Parking de covoiturage et accès City-Park					Travaux							
Aménagement route de Kintzheim			Avant projet				Projet et DCE	Consultation entreprises	Travaux			
Articles pour le bulletin communal						REALISATION DES ARTICLES				REALISATION DES ARTICLES		
PATA							Travaux					
Pontages de fissures						Travaux						
Campagne de réparation en enrobés					Travaux							
WC MAIRIE		Nouveau devis à récupérer (analyse)		Travaux								
Bureaux MAIRIE			Travaux bureaux du 1er étage									
LUMINAIRES MAIRIE	Semaine 52											
Etude accès SCIERIE	Etablissement de l'avant projet et devis			Envoi du courrier	Travaux							
Prépa budget 2018										Prépa budget		
Organisation Travaux Ecole été					Consultation	Commandes/organisation des travaux en régie						

5.2 Voirie :

a. Chantier du Dumhoff : informations

La tranche n°2 est en cours. Les travaux de renouvellement de l'assainissement réalisés par le SDEA sont terminés depuis le 24 février. Le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs a démarré le 13 mars, l'entreprise Feldner étant chargée des travaux. Fin prévue fin mai. Pour achever cette tranche, l'entreprise Vogel TP interviendra à partir de juin et l'ensemble des travaux sera terminé à la fin de l'été.

b. Dénomination de rue - AFUA Isenfeld

Par délibération du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a validé le classement de la voirie communale.

Dans le cadre de la création de l'AFUA Isenfeld par arrêté préfectoral du 23 janvier 2015, il appartient au Conseil Municipal de nommer les rues nouvellement créées.

Après en avoir délibéré ;
Le Conseil Municipal

APPROUVE les dénominations de rues suivantes apparaissant sur le plan joint :

- rue des Noyers
- rue des Pommiers
- rue des Cerisiers

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.3 Chaudière du presbytère : convention de participation financière à la réalisation des travaux

Le 14 octobre 2016, la commune a achevé les travaux de remplacement de la chaudière du presbytère, rue du Château, qui assure la production d'eau chaude ainsi que le chauffage du bâtiment pour un équipement gaz à condensation. L'objectif était de réduire la consommation énergétique en remplaçant un équipement énergivore.

Les bénéficiaires principaux de l'équipement, les prêtres logeant au presbytère, officient dans toutes les communes de la communauté de paroisses Saint-Benoît.

La commune prend en charge 50% du coût du remplacement de la chaudière, le reste de la dépense étant financée par les autres communes au prorata de leur population.

Le montant définitif des travaux H.T s'élève à 14 335,94 € et se répartit entre les communes comme suit :

Commune	Nombre d'habitants total	% d'habitant par rapport au nbre total	Répartition 50 % Chatenois	Quote-part
Dotation			8 602,00	
Reste à financer			5 733,94	
Châtenois	4 118	31	2 866,97	50
Dieffenthal	257	2	86,01	3
Ebersheim	2 330	18	745,41	26
Ebersmunster	518	4	172,02	6
Kintzheim	1 626	12	516,05	18

La Vancelle	404	3	129,01	4,5
Orschwiller	644	5	200,69	7
Scherwiller	3 197	24	1 017,77	35,5
TOTAL	13 094	100	14 335,94	

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

APPROUVE la répartition du financement du remplacement de la chaudière du presbytère entre les communes membres de la communauté de paroisse Saint Benoit

AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière avec les communes de Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, la Vancelle, Orschwiller, et Scherwiller

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.4 Contournement : Motion pour la réalisation du giratoire du Danielsrain

Les services de la DREAL ont présenté le projet de contournement aux membres du Conseil Municipal en commissions réunies le mardi 07 mars 2017.

L'enquête parcellaire ouverte depuis le 08/03/2017 est en cours et se poursuivra jusqu'au 23/03/2017.

Le planning, confirmé par plusieurs courriers ministériels et préfectoraux prévoit la réalisation du giratoire du Danielsrain en 2017, la réalisation des ouvrages d'art en 2018 et une mise en service du contournement en 2020.

Le projet de réalisation d'un giratoire sur la RN 59 au lieu dit « Danielsrain » permet de sécuriser l'accès très dangereux au village de la Vancelle ainsi qu'à la zone à vocation économique du Danielsrain et aussi de sécuriser l'accès des camions venant chercher les matériaux stockés sur la zone du Danielsrain et devant servir à la réalisation du contournement de Châtenois.

Cet aménagement constitue un préalable aux travaux du contournement, il intègre des aménagements paysagers.

Le calendrier pour le projet de giratoire du Danielsrain est le suivant :

- Avril 2017 : préparation du dossier de consultation des entreprises après contrôle extérieur par le CEREMA ;
- Mi-mai : lancement de l'appel d'offre pour un début des travaux à l'automne 2017.

Tout retard dans l'aménagement du giratoire risque d'entraîner un retard dans le projet global.

La Commune de Châtenois est très attachée au respect du planning prévu pour la réalisation du contournement de Châtenois.

Dans la motion transmise au Ministre VIDALIES par les présidents des communautés de communes du Val d'argent, de Villé, de Sélestat et par le Maire de Châtenois, nous demandons aussi que les études sur l'aménagement de la portion de la RN59 comprise entre Val de Villé et le contournement de Lièpvre reprennent et soient suivies d'effets sur le terrain.

Cette portion est très accidentogène. Nous sommes à 105 morts sur ce tronçon de la RN 59.

Dans les échanges avec l'Etat, nous a été confirmée à plusieurs reprises la mise en chantier en 2017 du giratoire du Danielsrain.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'absolue nécessité de sécuriser la RN 59 entre Val de Villé et Lièpvre ;

Considérant l'urgence de la réalisation du contournement de Châtenois ;

Considérant les engagements ministériels et préfectoraux

DEMANDE la réalisation du giratoire du Danielsrain au cours de l'année 2017 et

DEMANDE à l'Etat d'assumer toutes ses prérogatives dans cette décision.

Diffusion :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sélestat, de la communauté de communes du Val d'Argent, de la communauté de communes de Villé
- Monsieur / Madame le Maire de Ste Marie aux Mines, Ste Croix aux Mines, Lièpvre, Rombach le Franc
- Monsieur / Madame le Maire de La Vancelle, Kintzheim
- Monsieur le Président de la Région Grand Est, Philippe RICHERT
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Frédéric BIERY
- MM. les conseillers régionaux PFLIGERSDOERFFER, SITZENSTHUEHL
- Les 2 journaux (DNA et Alsace)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Rapporteur : M. ECKERT

6.1. Budget Primitif 2017

M. ECKERT présente le budget primitif 2017.

M. le Maire explique que l'exercice 2016 a permis de dégager un excédent de fonctionnement qui résulte des efforts fournis par l'ensemble des services de la commune, la réalisation de travaux en régie, des mutualisations réussies et certaines recettes exceptionnelles.

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	812 200.00	013	Atténuation de charges	90 000.00
012	Charges de personnel et frais ass.	1 300 000.00	70	Produits des services	123 500.00
014	Atténuation de produits	208 000.00	73	Impôts et taxes	2 255 500.00
65	Autres charges de gestion courante	208 700.00	74	Dotations subventions et part.	562 500.00
66	Charges financières	87 779.53	75	Autres produits de gestion courante	87 600.00
67	Charges exceptionnelles	45 000.00	77	Produits exceptionnels	50 500.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00	042	Opérations d'ordre	139 547.51
023	Virement à la section d'investissement	588 225.67	002	Résultat reporté	478 036.98
042	Opérations d'ordre	517 279.29			
Total		3 787 184.49	Total		3 787 184.49

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	59 100.00	13	Subventions	167 800.00
21	Immobilisations corporelles	578 500.00	16	Emprunts et dettes	270 899.16
23	Immobilisations en cours	731 900.00	10	Dotations	205 500.00
10	Dotations, fonds divers	117 500.00			
16	Dépenses financières	305 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	71 643.39
020	Dépenses imprévues	50 000.00	165	Dépôt et cautionnement reçus	2 000.00
45	Opération pour le compte de tiers	11 000.00			
040	Opérations d'ordre	139 547.51	024	Produits de cessions	162 200.00
041	Opérations patrimoniales	7 000.00	45	Opération pour le compte de tiers	7 000.00
001	Solde d'exécution anticipé		021	Virement de la section de fonctionnement	588 225.67
			040	Opération d'ordre entre section	517 279.29
			041	Opérations patrimoniales	7 000.00
Total		1 999 547.51	Total		1 999 547.51

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et de M. ECKERT,
Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2017

Toutes les personnes intéressées ayant quitté la salle lors de l'adoption du détail de l'article 65748 (MM. ECKERT, SIGRIST, BROCKER, DELSART, BARTH, HELDE, Mmes SYLVESTRE, BIEGEL, EL JAMRI, DEMAY et SADOWNICZYK)

ADOpte le budget primitif 2017 arrêté en recettes et en dépenses aux montants ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2017

M. Olivier ECKERT rappelle que la dernière augmentation des taux de 5 % avait été votée au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal

DECIDE de maintenir le taux des contributions aux taux suivants (**bases 2016**)

- taxe d'habitation	19.17 %	995 882.00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	13.32 %	625 907.00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.89 %	69 653.00 €
- cotisation foncière des entreprises	17.72 %	223 449.00 €

1 914 891.00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.3. Autorisation de programme et crédit de paiement – parc ERGE

M. ECKERT rappelle qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement AP/CP est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

-la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple)

-les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP

-toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissements rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite de crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation du programme).

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour 2017 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N°AP	Libellé	2017	2018
AP17A	Aménagement du parc ERGE	51 500€	118 500 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, diverses subventions, de l'autofinancement et de l'emprunt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.4. Personnel

6.4.1. Recrutement de deux agents pour le service des espaces verts

6.4.1.1. Remplacement d'un agent adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Afin de remplacer un agent titulaire momentanément indisponible, il est proposé de recruter un agent polyvalent des espaces verts contractuel pour une durée de 07 mois à compter du 01 avril et jusqu'au 31 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter pour une durée de 7 mois du 01 avril au 31 octobre, pour une durée de service à 35 heures par semaine, **d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** rémunéré à l'indice brut 357, indice majoré 332

PRECISE que l'agent fera fonction d'agent polyvalent des espaces verts,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.4.1.2. Recrutement en contrat aidé

Il est proposé de recruter un agent polyvalent des espaces verts contractuel en contrat d'accompagnement vers l'emploi ou en contrat d'avenir pour une durée de 01 an à compter du 01 avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter pour une durée de un an du 01 avril au 31 mars 2018, pour une durée de service à 35 heures par semaine, **un agent polyvalent des espaces verts**

ACCEPTTE la participation financière de l'Etat

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.4.2. Renouvellement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le service technique

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'organisation des manifestations communales d'avril à septembre et les chantiers techniques de voirie et dans les bâtiments menés actuellement et durant la période estivale.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 18 avril au 17 octobre 2017 inclus.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier échelon indice brut 351 indice majoré 328 du grade de recrutement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.4.3. Tableau des effectifs : prise en compte des reclassements indiciaires

Il est proposé d'apporter au tableau des effectifs, actualisé le 01 décembre 2016, des ajustements à compter du 01 janvier 2017 suite au reclassement indiciaire de la FPT.

Créations : 26

Adjoint administratif : 2
 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 2
 ATSEM : 1
 Adjoint d'animation territorial : 1
 Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe : 1
 Ingénieur : 1
 Agent de maîtrise principal : 2
 Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 6
 Adjoint technique : 8
 Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 2

Suppressions : 32

Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 3
 Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 2
 Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe : 1
 Adjoint technique d'animation de 1^{ère} classe : 1
 Gardien de police municipale : 1
 Technicien principal de 2^{ème} classe : 2
 Agent de maîtrise : 1
 Adjoint technique territorial 1^{ère} classe : 8
 Adjoint technique territorial 2^{ème} classe : 13

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emploi		Nombre
Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services		1
Attaché territorial		2
Rédacteur		2 non pourvu
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		2 + 2 non pourvu
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		3
Adjoint administratif		2 non pourvus
ATSEM 1 ^{ère} Classe		2 non pourvus
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe		1
ATSEM		1 non pourvu
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 non pourvu
Adjoint d'animation territorial		1
Brigadier		1
Brigadier-Chef Principal		1
Ingénieur		1 non pourvu
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		2
Technicien		1
Agent de maîtrise principal		1 + 2 non pourvu
Agent de maîtrise		3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		2 non pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		5 + 3 non pourvus
Adjoint technique		8 + 3 non pourvus
TOTAL postes ouverts :		53
Postes pourvus	29 TIT / 3 NON TIT	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

Rapporteur : M. BRUNSTEIN

1. Slow up : informations

Le slow up 2017 se déroulera le dimanche 04 juin. Saint Hippolyte accueillera le petit déjeuner inaugural. L'accent est mis sur la sécurité. Bien qu'il s'agisse d'une manifestation familiale, en raison du nombre importants de participants (37 000 en 2016), des dispositifs de sécurité adaptés doivent être mis en place. Châtenois bénéficiera de l'intervention des policiers municipaux avec la gendarmerie. Une réunion est programmée le 24 mars 2017.

Actuellement, le recensement des signaleurs est en cours. La commune a contacté 42 associations qui bénéficient d'une subvention ou de la mise à disposition de moyens matériels de la commune, parmi elles, 14 ont répondu positivement en nommant les signaleurs. 28 signaleurs sont donc inscrits pour l'instant.

Une réponse est attendue de la part de 28 associations. Le nombre de signaleurs nécessaire est de 100.

2. Journée de plantations 29 avril 2017

En collaboration avec le service des espaces verts, une journée de plantation est programmée le samedi 29 avril 2017 pour les conseillers municipaux qui souhaitent participer activement à l'embellissement de la commune.

8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

Rapporteur : Mme DORIDANT

9.1 Foyer socio culturel : programme des animations de mars et avril

Atelier de décoration florale – 20H00 vendredi 24 et vendredi 31 mars - foyer
L'Alsace au cœur de la guerre de 1870 à 20H00 vendredi 31 mars 2017 – ELT
Concert Sletto' Big Band vendredi 07 avril à 20H30 et dimanche 09 avril à 16H00 - ELT
E friejohr fer unsri Sproch à 20H00 samedi 22 avril 2017 – ELT
Art expo – 2^{ème} édition –du samedi 29 avril au lundi 01 mai - ELT

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

Rapporteur : M. SIGRIST

11.1. Acquisition de parcelles

a. Rue de l'Ortenbourg : acquisition de la parcelle section 7n°19

Mme Justine EBLIN épouse MERTZ et ses enfants Bernard MERTZ, Michel MERTZ, Patrick MERTZ, et Marie-Christine MERTZ sont propriétaires de la parcelle sise section 7 n°19 d'une surface de 7.77 ares rue de l'Ortenbourg qu'elle envisage de céder à la commune.

L'estimation des domaines atteint 148 000 euros pour un total de 7.77 ares.

En devenant propriétaire de cette emprise, la commune pourra :

- Aménager l'abord du stade de foot,
- Disposer d'une surface permettant d'offrir des places de stationnement supplémentaires,
- Créer une réserve foncière à proximité des équipements sportifs, de la maison de retraite destinée à un usage public ultérieur.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir la parcelle appartenant à Mme Justine EBLIN épouse MERTZ, usufruitière, et ses enfants Bernard MERTZ, Michel MERTZ, Patrick MERTZ, et Marie-Christine MERTZ, nu propriétaires chacun pour un quart de la parcelle sise section 7 n°19 d'une surface de 7.77 ares rue de l'Ortenbourg au prix de 134 000 euros

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la Commune de Châtenois

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2111 fonction 01.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

b. Parking route de Scherwiller : Section 47 n° 55

Dans le cadre du futur contournement de Châtenois, la commune souhaite l'aménagement d'un parking et d'une aire de pique-nique sur la route de Scherwiller et envisage l'acquisition de la parcelle Section 47 n° 55 au lieu-dit Huehnel d'une surface de 37.59 ares.

Mme FRUEH Marie-Agnès est la propriétaire.

Le prix proposé est de 4 134,90 euros, soit 110 euros l'are.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir la parcelle appartenant à Mme FRUEH Marie-Agnès domiciliée 24 chemin de Hirtzbach à 68130 ALTKIRCH, Section 47 n° 55 d'une surface de 37.59 ares au prix total de 4134,90 euros

AUTORISE M. OTTENWAELDER à signer l'acte à intervenir

PRECISE que l'acte sera établi par les services administratifs de la mairie et que M. le Maire, ès qualité, agira en qualité d'Officier Ministériel.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2112 fonction 822.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

c. Parcelles Section 28 n° 190, 191, 228 et 229

La commune envisage l'acquisition des parcelles Section 28 n° 190, 191, 228 et 229 aux lieux-dits Hinterwillerle et Rotenberg.

MMES SIGRIST Marie-Thérèse et KAUFFER Françoise, et M. SIGRIST René sont les propriétaires pour chacun un tiers.

Le prix est de 1 631,40 euros, soit 30 euros l'are.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir les parcelles appartenant à

Mme SIGRIST Marie-Thérèse domiciliée 29 rue du Général De Gaulle à 67730 LA VANCELLE ;

Mme KAUFFER Françoise domiciliée 7 rue du Bernstein à 67650 DAMBACH-LA-VILLE ;

M. SIGRIST René domicilié 4302 route de Valbonne à 06410 BIOT ;

Section 28 n° 190 de 12.52 ares, 191 de 1.14 ares, 228 de 33.56 ares et 229 de 7.16 ares, au prix total de 1 631,40 euros.

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 fonction 01.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

d. Sentier Schlettschweg

Vente FREY - SCHROEDER

Suite aux délibérations du 22 octobre 2009, et du 05 septembre 2010
le Conseil Municipal

DECIDE de vendre par acte administratif au prix de 650 € l'are
la parcelle Section 19 n° 685/43 d'une contenance de 0.28 ares – 182 euros
FREY Dominique et son épouse Nathalie née SCHROEDER
demeurant ensemble 4 rue des Ours 67650 DAMBACH LA VILLE

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vente BERNHARD - TACHOT et BERNHARD - RIGAUD

Suite aux délibérations du 22 octobre 2009, et du 05 septembre 2010
le Conseil Municipal

DECIDE de vendre par acte administratif au prix de 650 € l'are
la parcelle Section 19 n° 687/46 d'une contenance de 0.29 ares – 188.50 euros

BERNHARD Eric et son épouse Catherine née TACHOT
demeurant ensemble 11 rue des Graviers 78280 GUYANCOURT
et BERNHARD Pierre et son épouse Delphine née RIGAUD
demeurant ensemble 2 rue de l'Esterel 67730 CHATENOIS

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vente GOETTELMANN - MICHEL

Suite aux délibérations du 22 octobre 2009, et du 05 septembre 2010
le Conseil Municipal

DECIDE de vendre par acte administratif au prix de 650 € l'are
la parcelle Section 20 n° 617/274 d'une contenance de 0.79 ares - 513.50 euros
GOETTELMANN Michel et son épouse Virginie née MICHEL
demeurant ensemble 27 rue des Goumiers 67730 CHATENOIS

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vente EGELE Anne

Suite aux délibérations du 22 octobre 2009, et du 05 septembre 2010
le Conseil Municipal

DECIDE de vendre par acte administratif au prix de 650 € l'are
la parcelle Section 20 n° 611/263 d'une contenance de 0.15 ares – 97.50 euros
EGELE Anne
demeurant 2a rue du Hattenberg 67730 CHATENOIS

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

CHARGE Mes NUSS et MOREAU, notaires associés à Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Journée citoyenne : samedi 01 avril 2017 : informations

12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres GUYOT et MOREAU

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente M. DUSSOURD Joseph – 8 rue des Goumiers - Section 3 n° 328/78 avec 1,28 a – non bâti
2. Vente M. ALGEYER Frédéric – 3 route de Kintzheim – Section 5 n° 17 avec 1,12 a, n° 19 avec 6,71 a – bâti
Exercice du droit de prémption pour l'emplacement réservé A 17 sur la parcelle n° 19
3. Vente M. BERNARD Jean et Mme BUCKENMEYER Marie-Capucine – 2 Impasse Saint Antoine – Section 6 n° 296/61 avec 3,89 a – bâti
4. Vente M. et Mme BERNHARD Robert – Rue de Champagne – Section 19 n° 385/211 avec 0,29 a, n° 719/212 avec 3,71 a – non bâti

13. Informations - Communications - Décisions

- Permanences pour les élections des 23 avril 2017 et 07 mai 2017
- Contournement : dossier d'enquête parcellaire

Christophe BOHN regrette qu'au stade atteint, alors que l'enquête parcellaire est en cours, le tracé ne soit pas plus précis. Il aimerait savoir si des murs anti bruits seront installés au niveau du giratoire du Val de Villé, il comprend que des protections soient mises en place pour les animaux mais il estime que les riverains doivent aussi en bénéficier. Le bruit lié à l'accélération de la montée vers le giratoire et du redémarrage concerne la route de Villé mais aussi la route vers Ste Marie aux Mines. Les services de la DREAL devront en tenir compte.

M. le Maire clôt la séance à 22H00.

Pascal HELDE
Secrétaire de séance

Luc ADONETH
Maire

Yanna MAGNALDI
Secrétaire Administratif